
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2023

Régulièrement convoqué le 15 septembre 2023

Le 25 septembre 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

Présents (es) : Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Éric PHÉLIPPEAU, Mme Ghislaine SAVIN, M. Laurent CHAUVEAU, M. Jean-Michel GUALLAR, Mme Emeline MEHUKAJ, M. Cyril MANIN, Mme Fabienne MENOVAR, M. Chérif HEROUM (arrivé à la 3.00), Mme Sylvie VERCHÈRE, Mme Pauline CABANE : Adjointes au Maire. M. Norbert GRAVES, Mme Anne BELLE, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Catherine MATSAERT (arrivée à la 4.00), Mme Florence VINENT, Mme Vanessa VIAU, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Karim OUMEDDOUR, M. Dorian PLUMEL, M. Nicolas DELOLY (arrivé à la 0.00), M. Jean-Frédéric FABERT (arrivé à la 2.02), M. François COUTOS-THEVENOT, M. Christophe ROISSAC, M. Karim BENSID-AHMED (arrivé à la 0.00), Mme Cécile GILLET, M. Laurent MILAZZO, M. Laurent LANFRAY, Mme Françoise CAPMAL, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET

Pouvoirs : M. Chérif HEROUM (pouvoir M. Norbert GRAVES), M. Jacques ROCCI (pouvoir Mme Anne BELLE), Mme Catherine MATSAERT (pouvoir Mme Florence VINENT), M. Vincent PERROUX (pouvoir M. Éric PHÉLIPPEAU), M. Julien DECORTE (pouvoir M. Cyril MANIN), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION, (pouvoir Mme Ghislaine SAVIN), Mme Demet YEDILI (pouvoir Mme Pauline CABANE), M. Corentin CATELLA (pouvoir M. Laurent CHAUVEAU),

Absent(e)s : M. Jérôme BEAUTHÉAC, M. Jacques SÉBILLE.

Secrétaire de Séance : Mme Emeline MEHUKAJ

0.00 - CONSEIL DE JEUNES CITOYENS - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Madame Pauline CABANE, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose à l'assemblée :

La ville de Montélimar tient à remercier les membres du Conseil de Jeunes Citoyens pour leur contribution durant cette première année de mandature, 2022-2023.

Ainsi, les jeunes Conseillers ont été amenés à travailler sur plusieurs dossiers :

- la diffusion d'une enquête jeunesse et l'animation d'un atelier d'intelligence collective pour contribuer au développement de l'espace adolescents de la médiathèque Maurice PIC,
- une formation à l'éloquence afin d'organiser un concours et de se préparer aux épreuves orales de fin de cycle,
- l'organisation d'une journée de prévention jeunesse sur le thème de la santé en partenariat avec les acteurs santé du territoire,

- la création d'un logo « Conseil de Jeunes Citoyens » et d'une identité visuelle.

Par ailleurs, au cours de leur mandat, ils ont pu effectuer les visites citoyennes et environnementales suivantes :

- le Centre de tri Métropolis à Portes-lès-Valence,
- le centre d'enfouissement de Roussas,
- la rencontre avec les résidents de la résidence seniors Domitys pour échanger sur le projet de la plaine des sports.

Au regard de la qualité de cette action, la municipalité propose de pérenniser cette assemblée et d'organiser de nouvelles élections pour la rentrée scolaire 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, et L2122-21,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir débattu,

DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** des travaux et des propositions du Conseil de Jeunes Citoyens,
- **DE REMERCIER** l'ensemble de ses membres pour leur investissement,
- **DE PÉRENNISER** le Conseil de Jeunes Citoyens pour l'organisation de nouvelles élections pour la rentrée scolaire 2023/2024,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de (2) deux Mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Ont signé les membres présents,

Suivent les signatures.

POUR EXPEDITION CONFORME

Fait en Mairie, le 26 septembre 2023

Le Maire,
Julien CORNILLET



La secrétaire de séance
Emeline MEHUKAJ